



Commune
de
FAA'A



N° 697/2017

FAA'A, le 28 février 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
21 février 2017

Date d'Affichage :
21 février 2017

Date de séance :
28 février 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 35
PRESENTS : 19
PROCURATIONS : .. 10
VOTANTS : 29
POUR : 28
CONTRE : 01
ABSTENTION : 00

Objet : modifiant la délibération n°435/2014 du 16 décembre 2014 portant nomination des membres du conseil d'exploitation des régies "Eau", "Assainissement" et "Déchets"

Le Premier adjoint certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

Le Président de séance

Robert MAKER

Le mardi 28 février 2017 à 8 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Premier adjoint, Robert MAKER, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

Nom - Prénom	Prés.	Abs.	Procuration
TEMARU Oscar		X	
MAKER Robert	X		
VANAA Emma	X		
BROTHERSON Moetai	X		
LAURENT Victoire	X		
CERAN-JERUSALEM Y André	X		
CHIN FOO Rosina	X		
TERIITEHAU Roberto		X	
ZIMA Laurence	X		
MAI Gérard			CHIN FOO R.
HATETE épouse TAHARAGI Linda	X		
APUARII Léon	X		
TEURU Germain		X	
LO Tai			TAHARAGI L.
FARIUA Totoarii		X	
TEFAATAU-FIRUU épouse MATI Juliana	X		
TEAUNA épouse POIA Clarisse	X		
TETUANUITEFARERII Josiane			TETUAITEROI G.
TETUAITEROI Georges	X		
NIVA Pauline			BARFF M.
TARAHU Laurent	X		
ARII épouse BARFF Maimiti	X		
RUA épouse BARFF Linda	X		
TEVAEARAI Yannick			POIA C.
PARAU Heia	X		
MAMATUI épouse GRAND-PITTMAN Tekakwitha			TEMARU T.
TETAVAHU Célia			BARFF L.
MAAMAATUAIAHUTAPU Maurea	X		
TEMARU Tetuahau	X		
BUTSCHER Levyn		X	
TEMAURI Jean			VANAA Emma
CROLAS-MAI épouse SACHET Isabelle	X		
VANAA Elise			MAKER R.
TARAHU épouse ATUAHIVA Teura			ZIMA L.
MANUTAHU Teiva		X	

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 19, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Emma VANAA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Monsieur André CERAN-JERUSALEM Y a ensuite exposé à l'assemblée que :

Par délibération n°435/2014 du 16 décembre 2014, le conseil municipal désigne les membres du conseil d'exploitation des régies « Eau », « Assainissement » et « Déchets », notamment M. PENILLA Y PERELLA, en qualité de personne ressource extérieure.

Or, par courrier du 16 novembre 2016, M.PENILLA Y PERELLA demande sa démission du conseil d'exploitation compte tenu de son état de santé préoccupant.

Aussi, afin de palier à son départ, la commission environnement et services techniques du 26 janvier 2017 propose de nommer M. Léon TEFAU en qualité de membre du conseil d'exploitation en raison de ses compétences de gestionnaire (ancien Directeur des affaires financières) et de sa disponibilité (retraité). Par ailleurs, la commission propose d'ouvrir le conseil d'exploitation à d'autres personnes ressource extérieures qui seront désignées, le cas échéant, par le conseil municipal.

C'est l'objet du projet de délibération ci-après.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, l'exposé de Monsieur André CERAN-JERUSALEM Y :

- Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957 ;
- Vu** les délibérations n°125/2012, n°126/2012 et n°127/2012 du 26 juin 2012 portant création des régies « Eau », « Assainissement » et « Déchets » modifiées par la délibération n°174/2012 du 24 octobre 2012 ;
- Vu** la délibération n°435/2014 du 16 décembre 2014 portant désignation des membres du conseil d'exploitation des régies « Eau », « Assainissement » et « Déchets » ;
- Vu** le courrier du 16 novembre 2016 de M. PENILLA Y PERELLA ;
- Vu** le rapport de présentation ainsi que les décisions prises par la commission environnement et services techniques du 26 janvier 2017 ;

Dans sa séance du 28 février 2017 ;

ADOpte A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES


Article 1^{er} : L'article 2 de la délibération n°435/2014 du 16 décembre 2014 est modifié comme suit : « Sont désignés en qualité de membres du conseil d'exploitation et pour la durée du mandat municipal en cours les personnes extérieures suivantes :

- Thomas FLOHR
- Freddy SACAULT
- Louis LOUX
- Léon TEFAU
- ...»

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat, et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 28 février 2017

Le Président de séance,



Robert MAKER



Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis au Haut commissaire de la République en Polynésie française le **03 MARS 2017** et affiché le **03 MARS 2017**

Mairie de PAA'A
Secrétariat DGS
Requ le :

03 MARS 2017

N° chrono :